



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du Mercredi 17 décembre 2014**

Date de la convocation 05 décembre 2014	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Centre Aquatique Intercommunal du Clermontais - CLERMONT L'HERAULT
<p><b><u>PRÉSENTS</u> :</b> M. LACROIX Jean-Claude, Président de la séance</p> <p><b>ASPIRAN :</b> M.BERNARDI Olivier, Mme REVERTE Françoise,  <b>BRIGNAC :</b> M.JURQUET Henri,  <b>CABRIERES :</b> M.MALLET Denis,  <b>CANET :</b> M.REVEL Claude, M.FAVIER Marc, Mme BÉNARD Bénédicte,  <b>CEYRAS :</b> Mme BARRÉ Berthe,  <b>CLERMONT L'HERAULT :</b> M.RUIZ Salvador, M.GARCIA Jean, Mme MARTINEZ-ROQUES Micaela, Mme PRULHIÈRE Yolande, M.DÔ Laurent, , M.FABREGUETTES Bernard, Mme OLLIÉ Sophie, Mme GREGOIRE Arielle, M.PONCÉ Yvan, Mme ROBERT Laure, Mme PASSIEUX Marie,  <b>FONTES :</b> M.BRUN Olivier,  <b>LIEURAN CABRIERES :</b> BLANQUER Alain,  <b>MERIFONS :</b> M.VIALA Daniel,  <b>MOUREZE :</b> M.DIDELET Serge,  <b>NEBIAN :</b> M.BARDEAU, Mme MALMON Sylvie,  <b>OCTON :</b> M.COSTE Bernard,  <b>PAULHAN :</b> M.VALERO Claude, Mme GUERIN Audrey, M.ALEIX Bertrand, M.GASC Georges, M.DUPONT Laurent,  <b>PERET :</b> M.AZAM Joël,  <b>SAINT FELIX DE LODEZ :</b> M.RODRIGUEZ Joseph,  <b>USCLAS D'HERAULT :</b> M.RIGAUD Christian,  <b>VALMASCLE :</b> M.VALENTINI Gérald,  <b>VILLENEUVETTE :</b> M.VIDAL Eric.</p>		<p><b><u>PROCURATIONS</u> :</b></p> <p>Mme FABRE Maryse à M.REVEL Claude,  M.SEGURA René à Mme BÉNARD Bénédicte,  M.BARON Bernard à Mme MARTINEZ-ROQUES Micaela,  Mme BLANQUET Elisabeth à Mme OLLIÉ Sophie,  Mme GAVINET Isabelle à M.VALERO Claude,  M.COSTES Jean à M.RODRIGUEZ Joseph.</p>

**Objet : Centre Hérault Initiative - Convention de partenariat et attribution de subvention**

Monsieur Olivier BRUN rapporte :

La Plateforme d'Initiative Locale « CENTRE HERAULT INITIATIVE », ci-dessous désignée « PFIL », est une association relevant de la loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901, déclarée en Préfecture le 6 Janvier 1999.

Membre du réseau national FRANCE INITIATIVE, elle a été créée pour apporter une aide technique et financière aux personnes physiques porteuses de projets de création ou reprise ou de développement d'activités économiques, sur le territoire du Cœur d'Hérault.

Son objet est de :

- Favoriser l'accompagnement technique des porteurs de projet tout public
- Renforcer les fonds propres et contribuer au bouclage des plans de financement par l'attribution de prêts d'honneur (sans intérêt et sans garantie personnelle) d'un montant de 3 050 € à 7 623€ pour les micros initiatives et de 7 623 € à 22 870 € pour les projets à potentiel. La PFI joue l'effet levier majeur pour faciliter le financement bancaire du projet (1 € attribué par la PFI permet de lever jusqu'à 10 € en prêt bancaire).
- Préparer l'expertise des dossiers présentés aux comités d'agrément, seuls décideurs des interventions financières de la plateforme
- Améliorer les conditions de pérennisation des activités en organisant les termes du suivi post-crétion.

Sur l'année 2014, les trois Communautés de communes (du Clermontais, du Lodévois et Larzac et Vallée de l'Hérault), le SYDEL Pays Cœur d'Hérault et la PFI ont élaboré un projet commun de convention de partenariat, proposée en pièce annexe au rapport. Cette convention précise les modalités de partenariat technique entre les structures.

Elle définit également le montant des subventions versées par les 3 Communautés de communes du Pays Cœur Pays d'un montant total de 12 000 €, dont 4000 € versés par la Communauté de communes du Clermontais. Ce montant, inscrit au Budget Primitif 2014, porte sur l'animation des comités d'agrément locaux par la PFIL sur l'année 2013.

Vu la compétence en matière de développement économique de la Communauté de communes du Clermontais,  
Vu les demandes de subvention de la PFI,  
Vu les préoccupations politiques en matière de création et de maintien d'emploi sur le territoire de la Communauté de communes du Clermontais,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'approuver le projet de convention de partenariat liant, au titre de l'année 2014, les trois Communautés de communes du Clermontais, du Lodévois et Larzac et Vallée de l'Hérault, le SYDEL Pays Cœur d'Hérault et la PFI,
- D'approuver le versement à la PFI d'une subvention de 4 000 €, au titre de l'année 2014, portant sur l'animation des comités d'agrément locaux par la PFI pour l'année 2013,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Monsieur le Président soumet le rapport au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur Olivier BRUN, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** le projet de convention de partenariat liant, au titre de l'année 2014, les trois Communautés de communes du Clermontais, du Lodévois et Larzac et Vallée de l'Hérault, le SYDEL Pays Cœur d'Hérault et la PFI tel que présenté en pièce jointe,

**APPROUVE** le versement à la PFI d'une subvention de 4 000 €, au titre de l'année 2014, portant sur l'animation des comités d'agrément locaux par la PFI pour l'année 2013,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
De Communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture  
034-243400355-20141222-2014-12-17-06-DE  
Date de télétransmission : 23/12/2014  
Date de réception préfecture : 23/12/2014